

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION n°2011 -097

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	28
Date de convocation :	
22 novembre 2011	

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

**Présents** : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

**Représentés** : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

**Absents** : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

**Rapporteur : Yannik OLLIVIER**

**Objet : PATRIMOINE - URBANISME –Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la participation financière du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise au profit de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux suite à la démolition de l'escalier extérieur de l'école élémentaire Bergonzoli dans le cadre du projet de réalisation de la ligne E de tramway**

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Grenobloise (SMTC) a approuvé, par délibération du 26 janvier 2009, le programme de l'opération « ligne E de tramway de l'agglomération grenobloise », qui desservira les communes de Grenoble, Fontanil-Cornillon, Saint-Egrève et Saint-Martin-le-Vinoux.

Le projet de la ligne E de tramway impacte plusieurs bâtiments le long du tracé, dont certains existants sur notre territoire et notamment sur le secteur Bergonzoli.

L'emprise nécessaire à l'insertion du projet tramway oblige à démolir l'escalier extérieur du bâtiment de l'école élémentaire de Bergonzoli, qui se trouve en excroissance sur le futur domaine public.

Cette démolition d'escalier extérieur est à l'origine des travaux de réhabilitation de l'école plus conséquents, qui concernent la création d'un nouvel escalier sur la façade opposée de l'école, nécessitant des réaménagements au niveau de la distribution des classes, ainsi que sur la restitution du préau et de la cour.

Par ailleurs, la réhabilitation de l'école doit tenir compte de la reprise de la façade et de la toiture du côté de l'escalier impacté par le projet tramway.

Le coût de l'opération de réhabilitation totale de l'école élémentaire s'élève à environ 1 689 350 €HT, y compris tous les frais d'ingénierie. Le coût induit par l'impact de l'opération de la ligne E de tramway s'élève à environ 1 000 000 €HT.

Pour tenir compte des travaux de restructuration que la commune devra engager suite à l'impact du projet de tramway, il est proposé que le SMTC apporte une participation financière à la commune sur la partie concernée de la réhabilitation à hauteur de 80% de l'estimation, soit 800 000 € net.

A ce titre, une convention doit être établie afin d'acter les modalités de versement de la participation financière du SMTC au profit de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux.

Le rapporteur entendu,  
Le conseil municipal après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation financière du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise au profit de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux suite à la démolition de l'escalier extérieur de l'école élémentaire Bergonzoli ainsi que tous documents afférents.

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 5 décembre 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**